



Diffamation et abus de pouvoir

Par **PetitG**, le **21/05/2009** à **20:48**

Bonjour,

Je suis jeune entrepreneur, je viens de créer ma toute première entreprise et donc je connais très peu mes droits.

Voici mon cas:

J'ai déposé une publicité pour mon entreprise sur un forum après en avoir obtenu la permission auprès d'un administrateur.

J'ai par la suite été attaqué publiquement par un professionnel concurrent, qui est par la même occasion modérateur de ce forum. Il affirme que je suis inexpérimenté, que je n'y connais absolument rien et que je veux simplement faire de l'argent alors qu'on ne se connaît absolument pas et qu'il n'a aucune preuve de ce qu'il avance.

Je lui ai demandé de supprimer ces messages sous peine d'engager une procédure, qu'il s'excuse et aussi de continuer cette conversation en privé pour avoir des explications. Mais il a continué de me descendre en public en se moquant de mes avertissements. J'ai par la suite demandé à la modération de faire en sorte que ce sujet ne soit plus public et il refuse.

Apparemment c'est à moi de prouver qu'il a tort alors que lui n'a aucune preuve et profite de son statut pour crédibiliser ses propos.

Il faut savoir que ce forum est un important lieu de rencontre de la clientèle susceptible d'effectuer des achats chez moi.

Ma question est donc : Que puis-je faire pour obtenir réparation?

Si je n'ai pas été assez clair je peux fournir l'adresse où se trouvent les messages dont je parle en privée.

Merci

Edit: Le forum dont je parle n'est pas celui-ci.

Par **PetitG**, le **21/05/2009** à **22:07**

Vous vous méprenez! Ma question ne concerne absolument pas un modérateur de ce forum, comment puis-je vous faire parvenir l'adresse de ce dernier en privée?

Par **Patricia**, le **21/05/2009** à **23:27**

Bonsoir,

Bien sûr que oui on peut s'y méprendre...

"... J'ai par la suite été attaqué publiquement par un professionnel concurrent qui est par la même occasion, modérateur de ce forum"...

Désolée d'insister mais à vous lire, nous comprenons que c'est l'un ou l'une d'entre nous qui est concerné...

Si ce n'est pas le cas, il serait préférable, QUAND MEME, de bien vouloir modifier la rédaction de votre message.

Comme le dit Publisher seuls les Administrateurs des forums sont habilités à supprimer, corriger, modifier ... etc, les questions/réponses

P.S. : Je suis également dans le Rhône mais ce n'est pas moi... "Je lève la main droite"... :)

Par **PetitG**, le **21/05/2009** à **23:33**

J'avais posté une précision pour expliqué d'où venait l'erreur mais apparemment elle a été supprimé et je n'ai rien reçu m'expliquant sa suppression. La réponse initial a elle aussi été supprimé a ce que je vois ce qui désorganise le sujet.

ET quand bien, la réponse fut agressive! Si doute il y a, posons simplement la question avant toute chose. Il n'est pas normal qu'un modérateur s'engage de la sorte sans certitude et en public, c'est précisément une partie du problème auquel je suis confronté.

Par **Marion2**, le **21/05/2009** à **23:39**

Je confirme tout-à-fait les propos de PetitG